



Publicité

## CIBC règle plusieurs poursuites hors cour

28 août 2006

Jesse Caron, LesAffaires.com

**La filiale de courtage de la CIBC vient de régler hors cour une demi-douzaines de poursuites liées à des fraudes commises par un ancien employé montréalais, Harry Migirdic.**

En juin dernier, la banque avait été condamnée à verser plus de 3 M\$ en dommages à un couple de retraités victime des manigances de M. Migirdic, un ancien vice-président de CIBC Wood Gundy. La banque s'est maintenant entendue avec plus de six autres ex-clients du courtier, rapporte *The Gazette*.

Les modalités des ententes n'ont pas été dévoilées. Ensemble, les victimes dédommagées demandaient une compensation de plus de 3 M\$.

Dans la cause tranchée à la Cour supérieure en juin, M. Migirdic avait engagé certains avoirs du couple en garantie pour d'autres clients sans en aviser ledit couple au préalable. La CIBC avait alors saisi 1,4 M\$ du montant mis en garantie pour couvrir les pertes d'autres clients.

Le juge Jean-Pierre Sénécal a statué que l'institution s'était approprié ces fonds illégalement, et il lui a ordonné de payer plus de 1,5 M\$ en dommages punitifs au couple floué.

Des documents judiciaires font depuis état de règlements dans plusieurs autres causes du même acabit impliquant M. Migirdic.

Le porte-parole de la CIBC a confirmé la présence d'ententes au quotidien montréalais, sans fournir plus de détails.

Bourse...

